

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION L'an deux mil dix-neuf, le
19.09.2019

JEUDI 26 SEPTEMBRE 2019 à 20H30

DATE D’AFFICHAGE
27.09.2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de son Maire, Alain MARTINET :

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26

Secrétaire de séance
T. CHARRIN

ETAIENTS PRESENTS :

M.M. MARTINET. CHALANDON. DARGES. DEBIESSE. BURBANT
Mmes. BAY. BERAUD. BOIGEOL. CHAMBON. DEBARD. FELIX. JAGER.
JOUSSE. MALLARD. PASSAS
M.M. CARRET. CHARRIN. JOLY. LAGRANGE. OUDEYER. RENAULT.
SZOSTEK

ETAIENT EXCUSES

Mr EGIDIO ayant donné procuration à Mr MARTINET
Mme FALCO ayant donné procuration à Mr BURBANT
Mme TRULLARD ayant donné procuration à Mme JOUSSE
Mr RAVIER
Mr GILLET ayant donné procuration à Mr JOLY

Monsieur Thomas CHARRIN est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 4 juillet 2019 qui a été adressé à tous les Conseillers Municipaux est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour avec un dossier complémentaire relatif au financement de l'achat de deux véhicules.

Les Membres du Conseil Municipal l'approuvent à l'unanimité.

DOSSIER 19/51

RAPPORT 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREEES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2018 de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.

DOSSIER 19/52

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2018- SIEVA

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal :

- le rapport d'activité annuel 2018 du Président du SIEVA (Syndicat des Eaux du Val d'Azergues) sur le prix et la qualité du service du Syndicat.

Ce rapport a été commenté par différents élus sans observation le remettant en cause.

DOSSIER 19/53
CONVENTIONS AVEC HABITAT BVS GROUPE ACTION LOGEMENT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de conventions à passer avec la société Habitat BVS qui fait partie du groupe Action Logement en charge de la réalisation de Logements Sociaux. Ces conventions concernent la réalisation par Habitat BVS de 8 logements sociaux locatifs sur la parcelle référencée AL47 au 1 rue Lamartine et de 12 logements sociaux locatifs sur les parcelles AM 52 et 53 au 25B et 27 Grande Rue à Chazay d'Azergues.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT les conventions à passer avec la société Habitat BVS.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ces conventions.

DOSSIER 19/54
PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est souhaitable de modifier le tableau des effectifs afin de permettre le recrutement de l'agent technique qui va remplacer notre agent qui est parti à la retraite.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT de créer :
- un emploi d'Adjoint Technique à temps plein ;
- DECIDENT de modifier en conséquence le tableau des emplois communaux.

DOSSIER 19/55
DECISION MODIFICATIVE N°2

Le budget primitif communal a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2019. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire d'apporter quelques modifications à cette prévision afin d'ajuster le budget d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL

Recettes d'investissement

<i>Chapitre</i>	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
13	1311	113	Subvention DETR PASSERELLE	120 000,00
13	1311	20	Subvention DETR CASERNE	141 000,00
13	13141	821	Remboursement Civrieux PASSERELLE	80 000,00
13	1328	414	Subvention FFT TENNIS	10 000,00
			Sous-total	351 000,00
			TOTAL	351 000,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Objet	DM n°
Opérations				
21	21318	414	TENNIS	-25 000,00
21	2135	94	REAMENAGEMENT POSTE	125 000,00
21	2152	20	CASERNE	66 000,00
21	2152	821	PASSERELLE	160 000,00
21	2188	414	JEUX	25 000,00
			Sous-total	351 000,00
			TOTAL	351 000,00

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- APPROUVENT ces modifications budgétaires.

DOSSIER 19/56

DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE – ALIENATION D'UNE PARCELLE

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la partie d'espace vert jouxtant la parcelle AP105 située au 203 route de Lozanne d'une surface de 197m², enclavée dans cette parcelle, est entretenue depuis des années par les propriétaires de cette parcelle. Cette parcelle faisant partie du domaine publique de la Commune elle avait été déclassée par une délibération du conseil en date du 28 mars 2019.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT d'autoriser la vente de cette parcelle au prix de 50 euros le m² à Monsieur et Madame Mohamed CHEBIRA demeurant 86 chemin de la Sauvegarde à Ecully (69130),
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant l'aliénation et la vente de la parcelle.

DOSSIER 19/57

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL REGIONAL AUVERGNE – RHONE ALPES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que le Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes propose d'aider les Communes de la Région grâce à un dispositif permettant le financement de projets de Développement de Centre Bourg dans le cadre du dispositif Régional d'Aide aux Communes.

Il convient donc de présenter les nouveaux projets de la Commune pour les intégrer au futur partenariat régional qui va voir le jour

Les projets suivants peuvent être proposés :

- Des travaux de Réaménagement de l'ancienne caserne de pompier et afin de permettre l'agrandissement des écoles et des salles scolaires de la Commune pour un montant estimatif de 852 560,00 euros hors taxes.
- Des travaux de transformation de l'ancien bureau de poste en équipement de loisirs et de divertissements afin de redynamiser la place de la platière, cœur du village, délaissé par ses commerces pour un montant de 103 700,00 euros hors taxes.

- Des travaux de Réaménagement du square du souvenir et de l'entrée du Centre Bourg afin de le rendre plus accueillant pour un montant de 171 105,00 euros hors taxes.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTENT que Monsieur le Maire présente les projets futurs au Conseil Régional Auvergne - Rhône Alpes en vue de la réalisation d'un partenariat sur la base des projets ci-dessus,
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer documents des dispositifs régionaux d'aide aux Communes sur la base des projets présentés ci-dessus et tous documents y afférents.

DOSSIER 19/58
TARIFS MUNICIPAUX

Sur proposition de Monsieur le Maire et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- FIXENT les tarifs ci-après applicables au 01/10/2019 :

Médiathèque Municipale

- | | |
|------------------------------------|-------|
| - Cession de Livres
(par Livre) | 1,00€ |
| - Cession de CD
(par CD) | 2,00€ |
| - Coffret à partir de 3 CD | 5,00€ |

DOSSIER 19/59
MOTION DE SOUTIEN CONTRE LE PROJET DE REORGANISATION ET DE REGROUPEMENT DES CENTRES DU TRESOR PUBLIC

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que des menaces pèsent sur la trésorerie de Chazay d'Azergues ainsi que sur l'ensemble des Trésoreries présentes dans nos territoires ruraux suite au projet de réorganisation des services fiscaux d'ici à 2022.

Ce projet a pour but de supprimer et de regrouper l'ensemble des Trésoreries de notre Département et de les regrouper en grands pôles, le nôtre étant rattaché à la Trésorerie de Villefranche sur Saône.

En ces temps où l'éloignement des services de proximité des citoyens est de plus en plus mal ressenti et que notre Commune a déjà vu sa poste fermer, son service de passeport et de cartes d'identités quitter la Mairie, cela signifie concrètement que nous devons dire à nos concitoyens qu'ils devront aller payer leur cantine ou régler leur impôts en se déplaçant jusqu'à Villefranche sur Saône tout comme nos régisseurs pour la remise de leurs caisses.

La suppression de ce service de proximité est donc un nouveau coup dur pour les concitoyens de notre Commune qui ne peut être accepté sans la mise en place par les services de l'Etat d'un véritable service de substitution de proximité comme cela a pu être le cas pour le service postal.

Aussi, après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DISSENT que le service de proximité de la Trésorerie de Chazay d'Azergues ne doit pas être supprimé sans qu'un réel service de proximité de substitution soit mis en place.

- S'OPPOSENT à tout transfert et regroupement des services fiscaux vers de grands pôles déshumanisés et toute suppression d'un service du trésor public de proximité au sein de notre Commune.

- DENONCENT la réorganisation prévue sur de simples bases budgétaires en oubliant que le maillage des services publics de proximité doit être maintenu et que les services fiscaux ne doivent pas devenir purement virtuels et déshumanisés avec un interlocuteur inaccessible et une saisine uniquement numérique sans possibilité de conseils préalables et humains et personnalisés.

DOSSIER 19/60

POLICE INTERCOMMUNALE – CONVENTION DE MUTUALISATION DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LES COMMUNES DE BELMONT D'AZERGUES, CHARNAY, LUCENAY, MARCILLY D'AZERGUES ET MORANCE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le fait que l'article L-221 2-10 du Code Général des Collectivités territoriales et l'article L-512-1 du Code de la sécurité intérieure permettent de mettre en commun des agents de police municipale entre plusieurs communes. C'est sur ce fondement que la ville de Chazay d'Azergues souhaite mettre en place une convention de mutualisation de la police municipale avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé. Afin de mettre en place ce service dès le 1^{er} Novembre 2019, il appartient aujourd'hui au conseil de délibérer sur une convention de mutualisation de la police municipale telle que validée par la Préfecture du Rhône avec les communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé par l'intermédiaire d'une mise à disposition d'agent et de matériels. Cette convention définit les modalités de mise à disposition des agents auprès des collectivités partenaires. Cette mise à disposition sera conclue à titre onéreux, les Communes de Belmont d'Azergues, Charnay Lucenay et Marcilly d'Azergues remboursant à la commune de Chazay d'Azergues le salaire et le matériel du personnel mis à leur disposition au prorata horaire de cette mise à disposition et avec la Commune de Morancé sur la base de la compensation horaire.

La convention de mise à disposition sera conclue pour la durée de maintien en poste au sein de la Mairie de Chazay d'Azergues du personnel mis à la disposition des communes de Belmont d'Azergues, Charnay Lucenay et Marcilly d'Azergues et tel que défini dans la convention.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité moins une abstention,

- ACCEPTENT la mise en place de la mutualisation de la Police Municipale entre les Communes de Chazay d'Azergues et de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay, Marcilly d'Azergues et Morancé,

- ACCEPTENT la mise en place de la convention de mise à disposition d'un agent de police municipale de la Commune de Chazay d'Azergues au profit des communes de Belmont d'Azergues, Charnay, Lucenay et Marcilly d'Azergues à titre onéreux et tel que validé par la préfecture du Rhône et par le principe de la compensation horaire avec la Commune de Morancé,

- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces en découlant,

- DISSENT que les moyens seront mis en place au budget 2019 et suivants.

DOSSIER 19/61

EMPRUNT POUR L'ACHAT DE DEUX VEHICULES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil les propositions de financement possible afin de financer l'achat de deux véhicules pour un prix unitaire de 21 691,36 euros et la possibilité de passer par PSA Finance France qui nous livre les véhicules qui propose un financement avec le contrat d'entretien qui va nous lier.

Il propose donc que le financement se fasse par l'intermédiaire d'un prêt auprès de PSA Finance France - CREDIPAR à taux effectif global de 9,50% sur 60 mois à échéances mensuelles d'un montant de 455,56 euros mensuels.

Aussi, après délibération les Membres du Comité à l'unanimité :

- DISENT que le financement de l'achat des véhicules tel que prévu au budget se fera deux prêts de 21 691,36 euros auprès PSA Finance France - CREDIPAR à taux effectif global de 9,50% sur 60 mois à échéances mensuelles d'un montant de 455,56 euros mensuels chacun.
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer les contrats de prêts tels que décrits avec la société CREDIPAR,
- DECIDENT que le remboursement du présent emprunt s'effectuera selon la procédure de paiement sans mandatement préalable

INFORMATION

Monsieur le Maire fait le point sur les constructions en cours
Monsieur DEBIESSE fait le point sur les travaux en cours

La séance est levée à 22h00